

**FRANCE HORLOGERIE****SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE****FRANCÉCLAT – CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE 2020/2023****MISE EN GARDE !****APPELS A PROJETS FIRST-TF 2020 OUVERTS : DATE LIMITÉE LE 3 AVRIL****PRESSE... PRESSE... PRESSE... PRESSE... PRESSE... PRESSE... PRESSE...****L'INCROYABLE ÉPOPÉE DE LIP EN UN CLIC****Par Éric BARBIER****(L'Est Républicain, 20/02/2020)****MODE : LES MARQUES ACCÉLÈRENT LE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS****Par Dominique Chapuis****(Les Echos, publié le 19/02/2020)****LE CORONAVIRUS COMPROMET LA REPRISE DU SECTEUR DE LA MODE ITALIENNE****Par Olivier Tosseri (Correspondant à Rome)****(Les Echos, 19/02/2020)**

VIE PROFESSIONNELLE

FRANCE HORLOGERIE

Le conseil d'administration de France Horlogerie s'est réuni jeudi 13 février à Paris sous la présidence de M. Guillaume Butté.

A la suite des consultations des adhérents organisées au cours du premier semestre 2019, des propositions formalisées en conséquence par France Horlogerie, notamment pour le contrat d'objectifs et de performance assigné à Francéclat pour la période 2020/2023, le conseil a fait le point sur les différents sujets en cours :

- mouvement made in France : ce sujet s'inscrit dans l'ambition nationale de réindustrialiser notre pays. Dans un contexte où l'approvisionnement en mouvements mécaniques se complique depuis le début de l'année du côté suisse avec la décision de la commission helvète de la concurrence (Comco), le débat récurrent porte sur la faisabilité d'un mouvement français (positionnement prix, nécessité d'un caractère innovant, acteur capable de l'industrialiser...).

Sachant que la viabilité d'un tel projet repose sur une analyse précise des besoins réels (France/UE/pays tiers), le conseil a validé le principe d'une étude de marché et des contacts seront relancés avec les acteurs de la région Bourgogne Franche-Comté.

- club des compétences horlogères : le conseil a tiré un bilan positif des 2 premières rencontres, la première concernait les visites de l'ENSMM, du laboratoire Femto et du CFAI de la Mécanique à Besançon, la seconde s'est tenue sur le site bisontin de Francéclat avec la présentation de deux fabricants de machine de polissage et le témoignage d'expérience de Francéclat sur la caractérisation des états de surface et la fabrication additive, domaine sur lequel est à nouveau intervenu le CFAI de la Mécanique.

Ce club se réunira une fois par trimestre et il est envisagé d'organiser la rencontre de printemps autour des objets connectés. Toute entreprise adhérente (montres, composants, gros volume) peut y envoyer son responsable technique et le secteur de réparation y est aussi associé. Il sera aussi proposé aux écoles d'horlogerie d'y participer.

- événement autour des filières Francéclat : Il ressort de la réunion organisée conjointement le 15 mai 2019 par France Horlogerie et l'Union de la Bijouterie et de l'Horlogerie qu'il y a unanimité pour la création d'un événement en France, avec une plate-forme différente de ce qui peut exister actuellement. Outre le malaise des salons en général, la multiplication de petits événements, la question du coût demandé aux exposants est aussi un élément déterminant.

Les attentes peuvent varier selon les distributeurs, les marques installées ou les nouveaux entrants autour des axes suivants : un événement novateur dans le concept, la combinaison d'une ouverture professionnels/grand public, la nécessité de communiquer sur les métiers en utilisant les moyens numériques, la présentation de la filière française.

M. Hervé Buffet, délégué général, a annoncé que Francéclat allait organiser une réunion avec les fédérations professionnelles et les différents prestataires pour examiner les moyens de "capitaliser" autour de nos métiers sur une période précise.

- plateforme "22 Franklin" : face à la reconfiguration envisagée des locaux parisiens de France Horlogerie et de Francéclat, le conseil a souhaité que l'on puisse examiner plusieurs options : de la location simple d'une partie des locaux jusqu'à la définition d'un projet plus ambitieux. Ce dernier consisterait à faire de cette adresse - située à deux pas des Champs Elysées - le point référent pour nos professions : lieu de rencontres, lab, espace coworking, show room et pop store, lieu d'expérimentation et expérientiel...

Une concertation doit s'effectuer entre les différents occupants (Francéclat, France Horlogerie et UBH-détaillants), l'objectif étant de pouvoir boucler les propositions pour juin au plus tard de manière à engager les travaux de rénovation qui s'imposent.

- plateforme La Montre française : à la demande du président de France Horlogerie, ce projet a été acté par le comité stratégique de Francéclat, il vise à amplifier l'action sur les réseaux sociaux menée avec La Montre française.

Deux réunions d'un petit groupe de travail ont eu lieu depuis le début de l'année pour définir les différents services attendus et élargir le spectre à la distribution et à la réparation. Une réunion complémentaire sera organisée en mars pour s'accorder sur le message à délivrer au niveau de la communication. Un appel à projet devra être lancé au printemps pour une mise en œuvre d'ici fin 2020.

VIE PROFESSIONNELLE

FRANCE HORLOGERIE

- **exportation** : outre la reconduction du stand collectif au salon horloger de Hong Kong (1^{er}/5 septembre 2020), des contacts sont en cours avec les organisateurs du JCK Las Vegas (2/5 juin) pour un projet de stand collectif et une enquête sera effectuée auprès des entreprises. Par ailleurs, les marques intéressées par le projet Chine pour développer un wechat autour de l'horlogerie française se réuniront le 12 mars prochain.

- **synchronisation horaire** : Le conseil a validé le principe d'un partenariat avec l'école scientifique Time Technologies International School qui ouvrira cette année à La Mure et a pour objectif de sensibiliser les acteurs concernés aux enjeux de la synchronisation horaire et aux aspects liés à la sécurité de la transmission du temps légal.

Le point a été fait sur l'état d'avancement du projet de Fondation du Temps. Pour mémoire, ce projet découle de la prise en charge par France Horlogerie de la maintenance des équipements horaires permettant la diffusion d'un signal de synchronisation depuis l'émetteur grandes ondes de TDF (ALS 162), en concertation avec l'ANFR et les Observatoires de Paris et Besançon, dans le cadre des missions du LNE chargé de diffuser le temps légal.

Au-delà de cette mission de service public, France Horlogerie a élargi sa réflexion sur tous les aspects liés au Temps, à sa synchronisation et à sa traçabilité. C'est aussi l'occasion d'élargir le spectre strictement horloger à d'autres utilisateurs du Temps, opérateurs publics ou privés.

Des contacts ont été pris par le consultant avec des acteurs potentiels, ce qui a permis de constater qu'il fallait clarifier l'offre et une réunion se tiendra mercredi 26 février pour ajuster les propositions et publics à couvrir. L'objectif est de délivrer une proposition pour fin juin.

- **Gouvernance Francéclat** : débat a eu lieu sur la mise en place du comité stratégique, sur son rôle et la coordination des actions collectives, notamment avec le souci de bâtir des projets pour assurer la cohésion de la filière et de ses organisations.

Enfin le conseil a adopté le projet de budget pour 2020 et il a été informé de l'adhésion de six nouvelles sociétés depuis début janvier (montres et gros volume). Les efforts doivent porter sur le secteur des composants et de la sous-traitance.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE

Le conseil de surveillance de la SDH s'est réuni mardi 11 février sous la présidence de M. Guillaume Butty. Il a procédé à la désignation du directoire pour la période 2020/2021 :

Président : Pierre Burgun

Membres :

Mmes Bernadette Pinet-Cuoq
Françoise Miserez

MM. Guy Bessodes
Thierry Villotte

Devant l'élargissement de la SDH aux autres secteurs ressortissant de Francéclat (bijouterie et arts de la table), le président de France Horlogerie a souligné la nécessité de garantir l'apport du fonds horloger. S'agissant du prêt d'honneur dont l'idée a été avancée au cours d'une réunion organisée avec les jeunes marques le 19 novembre 2017, il a exprimé le souhait que l'on puisse désormais déboucher rapidement sur une proposition concrète.

Le conseil de surveillance a examiné les propositions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale dont la tenue sera décalée sur mars, afin de pouvoir notamment remercier le président sortant du directoire, M. Jean-Paul Burgun, pour avoir œuvré activement pour nos organisations.

VIE PROFESSIONNELLE

FRANCÉCLAT – CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE 2020/2023

Mardi 18 février, il a été procédé à Bercy à la signature du contrat d'objectif et de performance 2020/2023 par la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, Mme Agnès Pannier-Runacher. Etaient également signataires les présidents des différentes organisations professionnelles de nos secteurs, dont M. Guillaume Butty, pour France Horlogerie.

Ce document de 74 pages présente les enjeux des filières (horlogerie, bijouterie-joaillerie, arts de la table). Il recense pour notre secteur 4 piliers stratégiques autour du made in France, de l'éthique (RSE), développement durable et de l'économie circulaire (sur ce dernier point voir n/cir 2600 du 14/02/2020), la valorisation des savoir-faire et l'efficience de la filière.

MISE EN GARDE !

L'un de nos adhérents nous a signalé avoir des photos de ses modèles piratées sur un site de vente : <http://pascher.kawyxx.com/>

Dans le cas où vous seriez confrontés à une situation similaire, nous vous invitons à signaler ce site auprès du lien suivant :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Faq.action>

APPELS A PROJETS FIRST-TF 2020 OUVERTS : DATE LIMITE LE 3 AVRIL 2020

Le laboratoire d'excellence First-TF, réseau pour la Recherche, l'Innovation, la Formation, les Services et le Transfert en Temps-Fréquence, vient d'ouvrir ses appels à projets FIRST-TF 2020. La date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 3 avril 2020.

Cette année, suite aux recommandations du jury international ayant évalué FIRST-TF, il y a deux appels à projets distincts. En plus de l'appel à projets "uni-annuel" traditionnel, il est instauré, en parallèle, un appel à projets pluri-annuel permettant de soumettre des projets portant sur plusieurs années et sur des financements plus importants que pour les demandes "uni-annuelles" habituelles. Les formulaires sont distincts pour ces deux appels à projets.

Une série d'actions sont envisagées pour la période (mobilisation de fonds pour les entreprises, réindustrialiser de l'appareil productif français, actions en faveur du numérique qui concernent aussi bien la fabrication que la distribution...).

Lors de son allocution, la ministre a indiqué que le Gouvernement avait évolué sur les taxes fiscales affectées aux centres techniques industriels et aux comités professionnels de développement économique. La concession faite au déplafonnement de celles-ci dans la loi de finances pour 2020 avait pour contrepartie la conclusion de contrats d'objectifs et de performance. L'Etat veillera aux respects des engagements pris.

sur les 2 fondements suivants :

- atteinte au droit d'auteur (loi du 11 mars 1957) avec le piratage des photos,
 - concurrence déloyale caractérisée par le parasitisme (article 1382 du code civil).

Les formulaires et textes des appels à projets sont téléchargeables sur le site de FIRST-TF

<https://www.first-tf.com>

PRESSE

.....

L'INCROYABLE ÉPOPÉE DE LIP EN UN CLIC

Par Éric BARBIER

(L'Est Républicain, 20/02/2020)

<https://www.estrepublicain.fr/actualite/2020/02/20/l-incroyable-epopee-de-lip-en-un-clic>

PRESSE

MODE : LES MARQUES ACCÉLÈRENT LE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS

Par Dominique Chapuis

(Les Echos, publié le 19/02/2020)

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/mode-luxe/mode-les-marques-accelerent-le-renouvellement-des-collections-1173065>

PRESSE

LE CORONAVIRUS COMPROMET LA REPRISE DU SECTEUR DE LA MODE ITALIENNE

Par Olivier Tosseri (Correspondant à Rome)

(Les Echos, 19/02/2020)

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/mode-luxe/le-coronavirus-compromet-la-reprise-du-secteur-de-la-mode-italienne-1173041>



22, avenue Franklin Roosevelt

75008 Paris – France

01 53 77 29 00

contact@cfhm.com

www.francehorlogerie.com - www.lamontrefrancaise.com

siret : 784 358 673 00035

code APE : 9411Z